

Conditions Générales de Vente Formation

1. Conditions générales de vente et de participation

Annulation par le bénéficiaire :

Le bénéficiaire peut annuler son inscription sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Toute annulation doit être notifiée par mail à ESEA
- Si l'annulation intervient plus de 7 jours avant le début de la formation, aucun frais ne sera facturé.
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours avant le début de la formation ou en cas d'absence du bénéficiaire sans notification préalable, l'intégralité du montant de la formation pourra être exigée.

Annulation par ESEA

ESEA se réserve le droit d'annuler une session de formation dans les cas suivants :

- Nombre insuffisant de participants, rendant la session non viable.
- Indisponibilité imprévue du formateur, sans possibilité de remplacement.
- Cas de force majeure affectant le bon déroulement de la formation.

En cas d'annulation à l'initiative d'ESEA, plusieurs options seront proposées au bénéficiaire :

- Le report de l'inscription à une session ultérieure de la même formation.
- Le remboursement intégral des sommes versées par le bénéficiaire.
- La substitution de la formation annulée par une autre formation équivalente, sous réserve de l'accord du bénéficiaire.

Cas de force majeure :

En cas de force majeure (événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs tels que catastrophes naturelles, pandémies, grèves, décisions administratives empêchant la formation, etc.), les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

- Si la formation ne peut être reportée, l'organisme procédera au remboursement des sommes perçues sans indemnité supplémentaire.
- Si la formation est suspendue en cours de réalisation, elle pourra être reportée à une date ultérieure sans surcoût pour le bénéficiaire.
- Toute situation relevant de la force majeure devra être dûment justifiée par la partie concernée.

Protection des données personnelles

- Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de la formation et font l'objet d'un traitement conforme au RGPD.
- Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données (contact : dpo@esea-na.fr).

Litige

En cas de litige, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. À défaut, les tribunaux compétents seront saisis.

Fait à Bordeaux, le 01/09/2025

Pour ESEA : Fabrice Fernandez, Responsable du service formation

